departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 20 décembre 2000

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal: le 13 décembre 2000

Aménagement Boulevard de l'Atlantique : protocole d'accord entre la Ville de Niort et la société SOGARA.

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 22 décembre 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert **PLANTECOTE**

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés:

Conseillers:

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200581

Centre d'Etudes Urbaines

Aménagement Boulevard de l'Atlantique : protocole d'accord entre la Ville de Niort et la société SOGARA.

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La société SOGARA (CARREFOUR - PROMODES) a obtenu une autorisation d'extension de l'hypermarché auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial.

Dans le même temps, dans un objectif d'amélioration de la sécurité, la Ville de Niort souhaite réaliser des aménagements d'équipements publics au niveau du boulevard de l'Atlantique, de la rue de Pierre et de la rue des Equarts en lien avec le quartier du Clou-Bouchet.

Cette opération présente pour la société SOGARA un intérêt certain pour la bonne exploitation du centre commercial dans un souci d'amélioration de l'acheminement de sa clientèle de proximité en renforçant la sécurité.

Elle a donc décidé d'apporter une offre de concours à cette réalisation. Cette offre se monte à 4 000 000 F. Le protocole d'accord ci-annexé en définit les conditions de mise en application.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole d'accord entre la Ville de Niort et la société SOGARA.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour